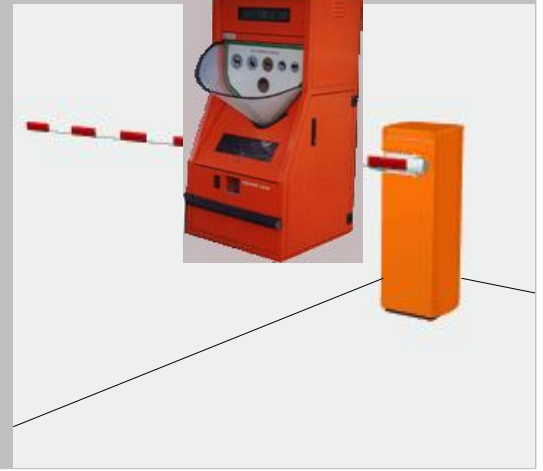


Lettre du castor

N° 43

Mars 2009

AVEC LA PRIVATISATION, IL FALLAIT S'Y ATTENDRE ! NOUVEAUX PONTS DU DÉPARTEMENT: ILS SERONT PAYANTS !



Nous soulevons aujourd'hui pour vous le couvercle du bocal : le nouveau pont de Mardié sera à péage (s'il se fait). Chacun sait que le Conseil général du Loiret n'a jamais brillé par sa transparence, en particulier sur le dossier controversé de la déviation qu'il veut imposer à Mardié. Mais il ne peut plus rester muet comme une carpe à ce sujet : la réalité doit émerger!

PPP, ça veut dire aussi : Payer Plus au Privé. Les récentes réformes fiscales vont couler les Départements les plus frétilants, et la réforme administrative envisagée les fera crever la bouche ouverte : le BTP privé va pouvoir ferrer les grosses prises. Fin de la Taxe Professionnelle sur les entreprises ? Les usagers paieront à leur place les infrastructures privatisées !

Une clause secrète en avenant d'une convention financière "toxique" : ainsi intégrerait-on les recettes des péages en réduction des loyers à verser au titulaire du PPP. Le requin ne prendra aucun risque sur cette ressource qu'il sait très aléatoire et fatalement plus faible qu'annoncée : il sera garanti par des clauses... "insubmersibles"... Mais qui maximiseront à tout coup ses profits !

Plus aucun doute : le coût réel des routes, chacun d'entre nous va devoir l'assumer, et payer (Cf. page 2). Il faut l'anticiper ; et donc réinventer des pratiques de déplacements limités et partagés : une **nouvelle culture de la proximité et de la mobilité.** Ingrédients : relocalisations, réductions des distances domicile-travail, plans de mobilité, covoiturages, arrêt de l'étalement urbain...



UN REQUIN DU B.T.P. AURA LATITUDE DE NOUS CROQUER PENDANT 30 ANS

Le PPP (Partenariat Public-Privé) consiste à se déssaisir du projet et des ouvrages pendant 30 ans au profit du "partenaire". Pourquoi un "bail" si long ? Parce qu'il est censé inclure, passée la construction, une réelle exploitation, avec des charges... et des ressources. (C'est le cas, par exemple, d'une prison privée.) Concernant une "déviation de Mardié", il n'y aurait aucune "exploitation" réelle. Tout au plus un entretien de routine qui ne surchargerait certainement pas la Direction des routes du CG45.

Aussi, l'instauration d'une ressource de type péage contribuerait à tenter de donner la légitimité qu'il n'a pas au "Contrat de partenariat", quand celui-ci sera confronté aux recours contentieux. Mais surtout, le péage permettrait au "partenaire" aux dents longues de jouer sur un paramètre supplémentaire pour rendre plus sûre, plus abondante et plus juteuse sa pêche miraculeuse.

DES TARIFS DISCRIMINANTS QUI DÉCOURAGERAIENT LES TRAFICS LOCAUX

Classiquement, une fonction du péage est de spécialiser le trafic en laissant à la voirie existante le trafic local, pour ne capter et fidéliser (abonnements) que les déplacements de transit ayant besoin de rapidité, et les clients solvables. "Effet pervers" : le report de trafic se révèle toujours inférieur aux prévisions (comme pour l'A71 et l'A19). D'où la faible diminution des nuisances !

500 M€ A REMBOURSER AUX PRIVÉS : OÙ LES PÊCHER ?

PONTS PRIVÉS = PAYANTS



LE PRINCIPE EST ACQUIS : RESTERA A FIXER LES TARIFS

Ou plutôt reste à "jouer" sur les tarifs des péages selon le type d'usagers : véhicules légers ou poids-lourds, tonnages pour ces derniers... Tarifs réajustables chaque année en fonction de la conjoncture.

UNE POLITIQUE SANS QUEUE NI TÊTE ? C'EST POUR MIEUX "FERRER LE POISSON" !

Pourquoi cette politique de péages et d'écotaxes P.L. qui semble à première vue sans queue ni tête... Mais qui pourrait pénaliser les transporteurs, profession que Doligé n'a jamais eu tendance à brimer ? C'est que, sous une forme ou sous une autre, les diverses perceptions ne se cumulant pas, les marchandises n'y échapperont plus. (Sachant que c'est le consommateur final qui paiera toujours, *in fine*). Au péage, tous les usagers d'automobiles, vous et moi, devront aussi passer à la caisse pour aller vite. Les tarifs décidés avec le partenaire privé peuvent favoriser les camions de grand fret... Les naïfs qui réclament depuis des années la gratuité des autoroutes dans l'Agglo peuvent toujours rêver : payer la route va au contraire fatalement se généraliser, comme un jour le parking gratuit est devenu payant !

CEUX QUI HABITENT TROP LOIN SERONT PRIS DANS LA NASSE !

Ils auront une alternative simple : naviguer sur les plus petites routes rurales... ou allonger la monnaie pour avoir le privilège de se couler dans le flux des infrastructures "structurantes", nouvelles et rapides. Autre conséquence : des bourgs comme Jargeau pourraient être entièrement piétonnisés !

SULLY, BAULE, (COMBLEUX)... le GCRO : MÊME MOTIF, MÊME PUNITION !

Par la volonté du Président du Conseil général, les projets de ponts de Sully et de Baule seront eux aussi donnés au privé en PPP (l'évaluation préalable n'est pas faite, mais le résultat en est connu d'avance !), et donc à péage. Quant au futur Grand contournement... il constituerait pour le Département une véritable "Cash-machine" !

ECOTAXE ou TAXE CO₂ V.P. ou ECOTAXE POIDS-LOURDS + PÉAGES + TAXE CARBONE (+ TIPP) + ...: Y A-T-IL DES LIMITES AU "N'IMPORTE QUOI"?

"Envolée du prix du pétrole en 2008... Changement climatique... Réduction des gaz à effet de serre ! Nous, pauvres occidentaux drogués au pétrole" (Sylvie D.-R.)... nous allons devoir tous payer "cash" notre appétence pour l'auto et notre "liberté" de déplacement.

Écotaxe

L'"écotaxe" instituée en 2007 sur les certificats d'immatriculation ne se substitue pas à la taxe CO₂ mise en place en 2006 (cf. infra). Elle ne s'applique qu'aux véhicules particuliers acquis et immatriculés pour la première fois à compter du 1er janvier 2008. Elle est assise sur le taux de CO₂ émis. Les véhicules n'entrant pas dans ce champ d'application sont soumis à la taxe CO₂.

Taxe CO₂

C'est une taxe visant les voitures particulières les plus polluantes, instituée en 2006 au profit de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de L'Énergie (ADEME), en supplément de la taxe régionale exigible lors de la délivrance d'une carte grise.

Écotaxe poids-lourds (ou éco-redevance Cf. page 3).

Il s'agit d'un nouveau dispositif destiné à réduire la distorsion de concurrence entre transport routier et transport par rail. Les (gros) camions auront désormais à acquitter une forme de péage pour l'utilisation du réseau principal des routes nationales et départementales tout comme les trains paient pour rouler sur le réseau ferré. Les véhicules légers ne sont pas concernés dans la mesure où ils n'ont que peu d'incidence sur le budget investi pour entretenir ces routes.

Contribution climat énergie (CCE) dite "Taxe carbone"

Changement de dernière minute !

La taxe carbone sera une taxe ajoutée au prix de vente de produits ou de services en fonction de la quantité de gaz à effet de serre, comme le gaz carbonique (CO₂), émis lors de leur utilisation. Son but est d'orienter les habitudes des consommateurs vers des produits ou des comportements limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Décidée dans son principe lors des accords dits du Grenelle environnement, et officiellement appelée **Contribution climat énergie (CCE)**, elle touche potentiellement les carburants fossiles (essence, gazole, gaz, charbon) et toutes les activités qui en utilisent. Son montant initial avait été fixé à 17 euros la tonne de CO₂ et elle devait entrer en vigueur dès 2010, puis augmenter progressivement. Le gouvernement s'est engagé à ce que cette taxe supplémentaire soit compensée par des baisses d'impôts ou par l'allocation d'une somme forfaitaire, appelée chèque vert, accordée aux ménages les plus modestes.

Considérée comme historiquement essentielle, elle vient d'être abandonnée... à la grande satisfaction du MEDEF !



Objections à l'augmentation de la redevance domaniale acquittée par les sociétés concessionnaires d'autoroutes

E.D. : "Les infrastructures de transport constituant des conditions indispensables de développement de notre pays, nous devons garantir leur financement, et il a ainsi été décidé que des infrastructures diversifiées seraient financées par les routes. (...) Ainsi, pour ce qui est du projet autoroutier actuellement en cours de réalisation, l'A 19, reliant Artenay à Courtenay, la seule augmentation de la contribution risque de **mettre durablement la société concessionnaire en perte, voire en faillite** s'il s'avérait difficile de financer cette charge, imprévue dans l'équilibre tendu de la concession. Or, une telle situation financière engendrerait inévitablement la dégradation de la notation de la société et donc rendrait encore plus difficile ses conditions de refinancement, particulièrement **dans un contexte d'effritement du trafic**, or le seul refinancement des crédits représente environ 80 % du financement du projet. (...) il se demande si en procédant ainsi le Gouvernement ne risque pas de **fragiliser les projets qui pourraient être portés au travers d'un partenariat public privé, faute d'une suffisante confiance entre les partenaires sur la pérennité juridique et fiscale des projets.**(...) À la suite du dépôt au Sénat de divers amendements, l'État envisage, je le sais, avec relativement peu d'empressement, **d'allonger la durée des concessions. C'est une avancée intéressante.**"

Réponse : "(L') éco-redevance modifiera sensiblement les choix des transporteurs. En particulier, elle entraînera, d'après les simulations réalisées par nos services, un **report du trafic au bénéfice des autoroutes concédées.** L'instauration de cette éco-redevance se traduira donc globalement **pour les sociétés concessionnaires par des recettes supplémentaires.**"

E.D. : "(...) Finalement, ce sont les collectivités qui vont indirectement payer l'augmentation de la redevance.(...)

>>> C'est à dire que comme d'hab., c'est finalement le contribuable qui paiera pour le maintien des profits de Vinci... même s'il n'utilise jamais les autoroutes chéries d'Eric Doligé !

En attendant : - Qui confirme l'effritement du trafic ? - Qui confirme que le trafic insuffisant de l'A 19 fragilise son exploitation ? Qui confirme que les PPP sont fondés sur des contrats incertains quant à "la pérennité juridique et fiscale des projets" Le Castor, ou Eric Doligé ?



FORUM DES AMOUREUX DES AUTOROUTES : CE QU'EN DISENT DES CONNAISSEURS, DES "PRO-CONTOURNEMENTS" ACHARNÉS !

FORUM "D921 (45)] Déviation de Jargeau et pont sur la Loire" complet :

<http://tinyurl.com/yjrv627>

Posté le: Mar 21 Avr 2009 ; bzh-99 a écrit :

-Tiens donc, on aurait un pont payant ?! Choqué

- Non, ce sera au futur exploitant de concevoir et construire le pont et de facturer ses services au département pendant de très longues années. J'imagine que **le CG45 espère ne pas gérer les multiples recours** qui ne manqueront pas de survenir mais **au final un PPP est toujours très couteux pour une collectivité.** Compte-tenu des pressions, on peut parier que ce pont comportera 2 voies, des pistes cyclables et que les accès seront à niveau, ce qui en réduira l'efficacité. Encore du gâchis en perspective !

Posté le: Lun 04 Jan 2010 ; super5 a écrit :

- On apprend au passage qu'il y aura un pont sur la voie ferrée, et que ce sera une 2*1 à ronds-points

- Rien de très nouveau donc... La rond-pointite aigüe a encore frappé le CG45. 6 RP sur 15 km !

je note quand même que malgré son profil de 2x1 voies, les accotements sont suffisamment larges pour faire une 2x2. (habituellement, on a plutôt 4 mètres d'accotement sur ce type de route plutôt que 7).

DES PÉAGES DÈS 2011 SUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU ROUTIER NÉERLANDAIS

Le gouvernement néerlandais a révélé début décembre 2009 la prochaine mise en place de péages sur l'ensemble du réseau routier afin de lutter contre la congestion. Cette taxation devrait être applicable dès 2011 pour les poids lourds et l'année suivante pour les véhicules particuliers.

Le système de péages annoncé devrait prendre la forme d'une taxe kilométrique modulée en fonction du degré de pollution du véhicule, de l'heure et du lieu de son utilisation. L'ensemble du réseau devrait être intégralement payant à partir de 2016. Les autres taxes sur les voitures seront supprimées.

Les Pays-Bas ne font que suivre les recommandations de l'OCDE et emboîter le pas de plusieurs pays européens : Allemagne, Suisse et Royaume-Uni. Dès son annonce, il a déclenché une levée de boucliers de la part des syndicats de routiers et des organisations patronales.

Transports Actualités n°882 - 21/12 au 10/01/2008

RECTIFICATIF : GRAND CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG : DUP PAS ANNULÉE !

La Lettre du Castor du mois dernier avait imprudemment anticipé l'annulation de la DUP du GCO de Strasbourg. En effet le Rapporteur avait argumenté et conclu en faveur de cette annulation ; et il est rarrissime que les juges... déjugent le rapporteur. Mais c'était sans compter sur le contexte : domination des lobbies + reniement du Grenelle environnement nous gouvernement !



28^e épisode Borloo-Doligé.UMP.fr : **Retour sur l'élection de Monsieur 7x7%+1 !** **"Cette élection, c'est un coup pour rien"**

Résumé des épisodes précédents : visé par Grenel et pas chouchou d'Bruxelles, Ed Toutenkamion cherche à sauver ses ppponts que des insoumis osent dézinguer. Aux élections, il avale quelques couleuvres... mais persiste à ne rien changer. Alors que 603 eurodéputés réclament des mesures concrètes aux Z'authorités, PP paralysé pense s'en sortir en refilant son bébé au Lobby via un PPP. Un max d'ennuis, d'ennemis, d'idées folles, et, cerise sur le gâteau : encore une grande claque électorale.

- (PP Ed) (révisant sa fiche préparée par la Com d'Hervé) «Il y a eu un dévouement collectif dans une élection sondage national. Je regrette qu'on n'ait pas répondu à la vraie question : que veut-on pour la Région Centre. Hervé Novelli n'a pas démerité, vu l'ambiance et la nature du scrutin, c'était mission impossible. Cette élection, c'est un coup pour rien !».

(Citation authentique relevée dans La Tribune d'Orléans <http://www.tribune-orleans.fr/images/stories/Edition%20Tribune/tribune-162.pdf>)

- (Bobo) Pour les Régionales, souviens-toi de ma prévision : 7% à l'extrême gauche, 7% au Front de gauche, 7% au MoDem, 2X7% à Europe écologie, 3X7% au P.S.... Au premier tour, il y a eu 3,7% à l'extrême gauche, 7,5% au Front de gauche, 5,2% au MoDem, 11,6% à Europe écologie, 4X7=28% au P.S. Et au second tour, il a plus que gagné, "Monsieur 7X7%+1", il a la majorité absolue ! Ton Cador Novelli a moins de voix dans le Loiret que dans la Région. A Mardié, Europe écologie a fait 18% au premier tour, et F. Bonneau a près de 60% à Baule, là où il y a tes ponts... Es-tu tranquille pour tes cantonales l'an prochain, Ed, alors que la gauche vous a enfoncé partout ?

- (PP Ed) «Il y a eu un dévouement collectif dans une élection sondage national. Je regrette qu'on n'ait pas répondu à la vraie question : que veut-on pour la Région Centre. Hervé Novelli n'a pas démerité, vu l'ambiance et la nature du scrutin, c'était mission impossible. **Cette élection, c'est un coup pour rien !**»

- (Bobo) Ah oui, tu prend tes électeurs pour des pommes ? Quand ils t'élisent, c'est parce qu'ils ont vu en toi Jeanne d'Arc, quand c'est les autres, ils sont disqualifiés d'avance ? Belle conception de la démocratie !

- (PP Ed) Hé ben Hervé, qu'est "beau joueur", il a même dit «Nous pouvons donc affirmer que François Bonneau ne réunit pas la majorité dans la région». Et toc ! Tout ce qu'il fera, ça comptera pour du beurre.

(Bobo) Si c'est une élection nationale, ça voudrait dire que ton Président de la République est nase, qu'il est K.O. ? Que tout est de sa faute, qu'il vous a plombés ? Tu lui en as touché un mot, ça a dû lui plaire, non ? Mais dis-moi, pourtant, sur le blog de ton ami, il n'y avait même pas un logo de l'UMP... (<http://www.novelli2010.fr>). Encore moins sur le blog de son candidat du Cher, Serge Lepelletier (<http://www.sergelepelletier.fr/>)! Même sur ses tracts, l'UMP s'cachait bien, fallait le chercher tout petit en bas au verso. Donc les électeurs ne savaient pas que c'est un ami du président : ça met ton argumentaire par terre !

- (PP Ed) Mais non, si on affiche son nom, et pas "le candidat ci ou mi", c'est que c'est plus cool, démocratique, sympatoche. On me dit : "Salut Eric", "Hello Doli", j'adore... C'est fini l'époque des titres ronflants, de ce langage compassé : "Monsieur le Président ceci, M. le Chef de rayon celà. Soyons djeuns ! Et puis ces élections, c'était un coup pour rien, un carnaval, une farce, un poisson d'avril en mars !

- (Bobo) "Poisson, mon bel ami, qui faites le prêcheur.... Dès ce soir on vous fera frire !"

- Allez, PP Doligé, laisse tomber !

P.S. Nous constatons ici que la fine fleur du parti d'Eric Doligé ne craint pas de se faire connaître par prénom et nom de famille. Malgré les plaintes d'icelui, le Castor a donc décidé de ne plus se priver d'identifier à l'occasion notre président de Conseil général par ses prénom et nom familiers : Eric Doligé !

(A suivre...)



association MARDIEVAL

Valorisation des patrimoines et défense des habitants de Mardié

Siège social : Mairie de Mardié - 105 rue Maurice Robillard 45430 MARDIÉ

Site internet : <http://le-castor-enerve.fr> Contact : le-castor-enerve@orange.fr